CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Agent accompagnant au grand âge

Le titulaire du CAP « agent accompagnant au grand âge » accompagne la personne âgée dans les actes de la vie quotidienne.
Afin de favoriser et/ou de maintenir l'autonomie de la personne, l'accompagnement envisagé est adapté aux capacités, habitudes de vie mais également à la culture de l'usager.
Le professionnel accompagne la personne dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne, sociale, en fonction de ses capacités et de ses choix.
Il participe à la mise en œuvre du projet personnalisé dans le cadre d'un travail d'équipe.
Le titulaire du CAP Agent accompagnant au grand âge exerce ses tâches sous l'autorité d'un responsable hiérarchique. Il applique les règles d'hygiène et de sécurité. Il adopte une attitude professionnelle adaptée dans le respect de l'intimité de la personne et de ses croyances.
Il prend en compte dans l'ensemble de ses activités la prévention des risques professionnels.
Ce professionnel intègre dans ses activités l'usage de la domotique et de l'outil numérique, en prenant en compte leur évolution dans le contexte professionnel.

Débouchés

Il exerce ses activités au sein des structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes âgées. Cet assistant (le plus souvent une assistante) travaille dans les services techniques (restauration, entretien des locaux, du linge) de collectivités publiques ou privées (établissement scolaire, hospitalier, maison de retraite…) ou au domicile d'un particulier.

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

Grille horaire (a)	1ère année	2ème année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Hygiène professionnelle : études des bio contaminations des micro-organismes, prévention et traitement, mesures réglementaires, hygiène personnelle et professionnelle, des locaux et du linge, des denrées et des préparations culinaires ainsi que des circuits alimentaires, mesure de prévention des risques.
- Sciences de l'alimentation : classification, étiquetage. Qualité organoleptique et nutritionnelle des aliments. Risques, altération et maintien de leur qualité. Comportements alimentaires. Equilibre nutritionnel.
- Produits et matériaux communs aux secteurs : entretien des matériaux (sols, murs, surfaces vitrées) et des articles textiles.
- Organisation du travail dans le temps et dans l'espace.
- Communication professionnelle.
- Qualité des services en milieu familial et en milieu collectif : démarche, mesure et amélioration de la qualité, certification, norme, label.
- Savoirs spécifiques au domaine familial : identification des besoins des usagers, aide à la gestion familiale
- Savoirs spécifiques aux structures collectives : étude des structures publiques et privées, établissements à caractère éducatif, sanitaire, médico-social, administratif.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Blocs de compétences

- **Bloc Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne**
  - Adopter une posture professionnelle adaptée
  - Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire
  - Assurer la mise en place et le service des repas
  - Remettre en état les matériels et entretenir les espaces collectifs
  - Entretenir le linge
- **Bloc Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé**
  - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle
  - Etablir une relation bienveillante et sécurisante avec le résident
  - Promouvoir l'autonomie dans les actes essentiels de la vie quotidienne
  - Entretenir et personnaliser la sphère privée

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 16 semaines.
La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

- Services et entretien dans l'environnement collectif de la personne, coeff. 7 (dont coeff. 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre)
- Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé, coeff. 6

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire–géographie – enseignement moral et civique coeff. 3
- Mathématiques et physique_chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Prévention-santé-environnement, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff.1

Epreuves facultatives (2 au choix maximum) pts >10

- Arts Appliqués et cultures artistiques
- Langue vivante
- Mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle (BO no 35 du 26 septembre 2019).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Mention Complémentaire (MC) Aide à domicile
- Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne
- Bac pro Animation enfance personnes âgées
- Bac pro Hygiène et environnement
- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS),
- Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)...

Pour connaitre les poursuites d'études consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Ariège (09)
Saint-Girons - Lycée professionnel François Camel (Public) ***I***
Aude (11)
Narbonne - Lycée Louise Michel (Public) ***I***
Quillan - Lycée professionnel Edouard Herriot (Public) ***I***
Aveyron (12)
Millau - Lycée professionnel privé Jeanne d'Arc (Privé) ***I***
Rodez - Lycée professionnel privé Louis Querbes (Privé) ***I***
Gard (30)
Alès - Lycée Jean-Baptiste Dumas (Public) ***I***
Bagnols-sur-Cèze - Lycée professionnel privé Sainte-Marie (Privé) ***I***
Haute-Garonne (31)
Saint-Gaudens - Lycée professionnel Elisabeth et Norbert Casteret (Public) ***I A***
Toulouse - Lycée professionnel privé Myriam (Privé) ***I A***
Gers (32)
Lectoure - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Maréchal Lannes (Public) ***I***
Hérault (34)
Montpellier - Établissement régional d'enseignement adapté Jean-Jacques Rousseau (Public) ***I***
Lot (46)
Cahors - Lycée professionnel Clément Marot (Public) ***I***

Figeac - Section d'enseignement professionnel privée du lycée polyvalent Jeanne d'Arc (Privé) ***I***
Lozère (48)
Saint-Chély-d'Apcher - Lycée Théophile Roussel (Public) ***I***
Hautes-Pyrénées (65)
Bagnères de Bigorre – Lycée Victor Duruy (Public) ***I A***
Tarbes - Lycée professionnel privé Vincent de Paul (Privé) ***I***
Pyrénées-Orientales (66)
Andorre-la-Vella - Lycée Comte de Foix (Public) ***I***
Tarn (81)
Mazamet - Lycée professionnel privé Jeanne d'Arc (Privé) ***I A***
Tarn-et-Garonne (82)
Caussade - Lycée professionnel privé Clair Foyer (Privé) ***I***

I *formation initiale*
A *formation en apprentissage*

En savoir plus

Retrouvez sur https://documentation.onisep.fr/

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse